

Un incinérateur en loucedé

AU départ, il y a un projet pondu par Eoval, une petite boîte toulousaine qui cherche actuellement à construire une déchetterie, pardon une « plate-forme de regroupement, préparation et transfert de déchets spéciaux », à Lafitte-Vigordane, une bourgade de 654 habitants, au sud de Toulouse.

Ensuite, il y a ces riverains qui apprennent par hasard la teneur du projet. Déjà, ils se rendent compte que les déchets « spéciaux », c'est un terme technique pour désigner les déchets dangereux. C'est-à-dire les peintures, solvants, huiles de vidange, piles, aérosols, acides de batterie... Ensuite, ils s'aperçoivent que la « petite » entreprise Eoval n'est rien d'autre qu'une filiale de la multinationale Veolia. Enfin, il y a ce broyeur de 12 mètres de hauteur qui leur fait craindre à terme la présence d'un incinérateur. « Mais non, pas d'enfouissement ni d'incinération », promet au « Canard » le maire de Lafitte. Mais dans le dossier d'Eoval, que trouve-t-on, planqué derrière les codes d'activité ? Un incinérateur ! « Effectivement, reconnaît un porte-parole de Veolia, si on lit la nature des activités projetées, il est question de prétraitement, traitement et

incinération. Mais dans l'arrêté préfectoral qui réglementera notre future activité, il ne sera question que de transit et de regroupement. » Pourquoi donc demander le feu vert pour un incinérateur qui, promis-juré, ne se construira pas ?

Plus drôle encore, le terrain qu'a déniché Eoval à Lafitte-Vigordane devait, selon un arrêté préfectoral d'avril 2005, devenir une zone de pâturage et de reboisement. Bah, commente le maire de Lafitte, « un réaménagement de zone, c'est fluctuant, ça varie selon l'humeur des industriels ». Laquelle est très variable. Notamment celle de Veolia. Voilà deux ans et demi, toujours au sud de Toulouse, aux alentours d'un autre village, le même projet avec « la même ambition et la même structure », comme le précise le porte-parole de la multinationale, avait été présenté et refusé en bloc par les élus et la population. Sauf qu'à l'époque Eoval s'appelait Siap. « Si le centre n'a pas vu le jour en 2006, dit un porte-parole de Veolia, c'est simplement parce que nous étions en période pré-électorale et que les élus nous avaient demandé de suspendre le projet. Nous avons préféré nous retirer pour ne pas perdre de temps. » Une explication qui fait bondir Serge Baurens, le maire de Miremont, qui s'était opposé au projet : « Ils se sont foutus de nous. Ils nous ont appâté avec une plate-forme de transit, en nous promettant qu'il n'y aurait jamais de traitement sur place. Au final, on s'est aperçus qu'ils avaient rajouté dans le dossier un four, une cheminée. Bref, un incinérateur. »

C'est quand même formidable : tout le monde produit de plus en plus de déchets, mais personne ne veut vivre à côté d'un incinérateur... Pourtant, une récente étude de l'INVS montre que s'il y a plus de cancers autour des incinérateurs il n'existe pas de « lien de causalité directe » (« Le Figaro », 17/2). Rassurant, non ?

Professeur Canardeau

RE LES PARADIS FISCAUX ?

MANDER À LA GARDÈRE DE MONACO NE FASSE A UNE DE MATCH !



ENVIRONNEMENT Un projet de centre de transit des déchets dangereux soulève des protestations

UNE DÉCHETTERIE REJETÉE PAR LES RIVERAINS

ERIC DOUREL

Plus que quelques jours avant la fin de l'enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU), qui pourrait autoriser un projet hautement polémique. Le 12 février, on saura si un centre de regroupement de déchets dangereux peut s'installer aux portes de Toulouse. Une éventualité qui suscite la colère des riverains. Fin juin, le conseil municipal de Lafitte-Vigordane, village de 654 habitants situé au sud de Toulouse, avait voté cette révision de son PLU pour faciliter l'implantation d'une entreprise « à caractère privé présentant un intérêt général ». On sait désormais que ce projet, porté par la société Eoval, filiale de Veolia environnement, est une plate-forme de regroupement, préparation et transit de déchets dangereux (peintures, solvants, huile de vidange, piles, aérosols...). D'une capacité annuelle de 20 000 t, ce centre accueillera les déchets produits par l'artisanat, l'industrie et les ménages des huit départements de Midi-Pyrénées. Lorsque courant septembre, les riverains apprennent la nouvelle, ni Eoval, ni



Le siège d'Eoval, filiale de Veolia environnement chargée du projet, à Toulouse.

la mairie n'ont encore lancé la concertation. La colère fait place à la surprise. Pour Guy Bordone, président de l'association Saga environnement, les points noirs sont nombreux : « La zone devait être reconvertie en une zone de pâturage et de reboisement. La nappe phréatique se trouve à 2 m en dessous du niveau des futures installations. Les premières

habitations, sous les vents dominants, sont à moins de 300 m. Enfin, l'activité de broyage nous laisse penser que les déchets seront traités sur place. »

Normes environnementales

Des conjectures que réfute François Gouazé, maire (DVG) de la commune. « Il n'y aura pas de traitement ni d'inci-

nération, aucun risque non plus pour la nappe phréatique. Ce centre respectera les normes environnementales. » De son côté, Jean-Marc Lassus, chargé de la concertation à Eoval, s'abstient de communiquer « tant que l'enquête publique pour la révision du PLU est en cours ». Après cette échéance, la société déposera réellement son projet. ■

■ POINT DE CHUTE

Seize centres de transit existent déjà en Midi-Pyrénées pour gérer les 34 500 t de déchets dangereux produits chaque année. Eoval, trop à l'étroit sur son site actuel de Ginestous, souhaite depuis plusieurs années développer un grand centre régional de regroupement et de transit. Après avoir essayé un refus à Auterive, la société vise à présent cette implantation à Lafitte sur un terrain de 2,6 ha, pour y construire 6 000 m² de locaux, à proximité de l'A 64.

Projet de plate forme : les opposants posent des questions

Le collectif SA.GA. Environnement et Laffitte-Envi ont organisé récemment un débat public où partisans et opposants d'une plate-forme de traitements de déchets dangereux étaient invités à débattre. «Aucun partisan du projet n'était présent.» regrettent les responsables des deux associations. Par contre, nombreux étaient les opposants extrêmement motivés pour s'opposer au projet d'EOVAL.

«Bien des questions ont été abordées mais deux ont fait l'objet d'une attention particulière» commentent ces responsables. Première question: «Comment un projet identique à celui d'Auterive, où la population l'a refusé, présenté par les mêmes personnes à Laffitte-Vigordane peut-il être soutenu par un certain nombre d'élus locaux alors que la section du parti socialiste d'Auterive s'est opposé à ce projet en



Les opposants étaient venus nombreux.

organisant une pétition. Ce qui était vrai à 30 km de Laffitte ne le serait donc plus en franchissant cette distance ?»

La deuxième question est la suivante: comment des dirigeantes d'organisations environnementales peuvent-elles soutenir un

tel projet qui a les pieds au milieu d'une immense étendue de la nappe phréatique sur laquelle se déposeront fumées et particules diverses sans tenir compte des risques de déversements accidentels et des erreurs humaines ?»